



**Vous avez besoin d'une  
consultation médicale mais vous n'avez  
pas de médecin traitant, ou votre  
médecin ne peut pas vous recevoir ?**



**05 55 11 32 32**

**Les médecins de la CPTS Monts et Barrages  
s'organisent pour vous proposer un  
rendez-vous dans un délai de 48 heures.**

### **Qui peut bénéficier de ces consultations ?**

Toute personne habitant dans une des 34 communes  
de la CPTS Monts et Barrages.

(Saint Léonard de Noblat, Champnétry, Le Chatenet en Dognon, Eybouleuf, La Geneytouse, Moissanes, Royères de Vassivière, Saint Denis des murs, Sauviat sur Vige, Saint Julien le petit, Cheissoux, Peyrat le Château, Augne, Beaumont du Lac, Saint Amand le Petit, Saint Anne Saint Priest, Rempnat, Bujaleuf, Nedde, Eymoutiers, Saint Hilaire Bonneval, Roziers Saint Georges, Neuvic Entier, Masléon, Saint Gilles les Fôrets, Doms, Sussac, Eyjeaux, Saint Paul, Saint Bonnet Briance, Châteauneuf la forêt, Surdoux, Linards, Saint Méard, La Croisille sur Briance)

---

**EN CAS D'URGENCE VITALE,  
FAITES LE 15 SANS ATTENDRE.**